



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 2 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 2 juin à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94
Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony Renucci

**DELIBERATION N°6
BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2025**

PREAMBULE – Mme Liliane REUSCHLEIN, Vice-présidente

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet d'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2025 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, l'état réalisé des recettes et des dépenses 2025 du budget annexe des résidences autonomie présente les résultats suivants :

Réalisations 2025

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	726 023,35	726 023,35	0,00
Section d'investissement	7 789,43	17 610,40	9 820,97
Total	733 812,78	743 633,75	9 820,97

Restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-
Total	-	-	-

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	726 023,35	726 023,35	0,00
Section d'investissement	7 789,43	17 610,40	9 820,97
Résultat antérieur reporté	0,00	49 452,37	49 452,37
Total	733 812,78	793 086,12	59 273,34

Cet état réalisé des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées et réalisées ainsi :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CA / CA Montants	Variation de CA / CA %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	251 200,00	238 065,62	256 800,00	216 573,49	230 595,00	201 813,35	87,52 %	-14 760,14	-6,82 %
012 CHARGES DE PERSONNEL	240 940,00	188 252,85	255 940,00	255 383,73	212 768,00	212 768,00	100,00 %	-42 615,73	-16,69 %
016 DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE	276 748,47	276 747,86	281 332,00	280 326,68	311 442,00	311 442,00	100,00 %	31 115,32	11,10 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	754 805,00	726 023,35	96,19 %	-26 260,55	-3,49 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE									
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses de fonctionnement	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	754 805,00	726 023,35	96,19 %	-26 260,55	-3,49 %

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 726 023,35 €, en baisse de -3,49 % par rapport à 2024.

Les postes les plus importants en dépenses de fonctionnement sont :

- Les loyers versés pour les trois résidences : 247 579,08 €,
- Les frais de personnel : 212 768,00 €,
- Les fluides : 166 048,24 € et l'eau : 24 857,57 €,
- Les réparations et entretien 27 493,68 €,
- Les frais de rénovation des appartements : 732,60€,
- Les frais de nettoyage des locaux : 6 978,95 €

A ces dépenses s'ajoutent les amortissements pour un montant de 17 036,94 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées de cette manière :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	336 600,00	376 120,89	375 000,00	375 257,25	340 958,00	339 660,83	99,62 %	-35 596,42	-9,49 %
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	428 909,47	322 081,45	415 693,00	371 483,28	410 468,00	379 126,73	92,36 %	7 643,45	2,06 %
019 PRODUITS FINANCIERS	3 379,00	4 863,99	3 379,00	5 543,37	3 379,00	7 235,79	214,14 %	1 692,42	30,53 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	754 805,00	726 023,35	96,19 %	-26 260,55	-3,49 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE			0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	754 805,00	726 023,35	96,19 %	-26 260,55	-3,49 %

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées pour le même montant que les dépenses de fonctionnement à savoir 726 023,35 € représentant une baisse identique de - 3,49% par rapport à 2024.

Elles sont constituées principalement du recouvrement des loyers auprès des locataires (339 660,83 €).

La subvention d'équilibre versée par le CCAS a augmenté de +2,06% avec un montant de 379 126,73 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
001 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
021 REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	3 000,00	334,53	3 000,00	1 064,29	3 000,00	1 020,73	34,02 %	-43,56	-4,09 %
022 ACQUISITION D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILIÉ	34 633,84	0,00	50 275,58	0,00	63 110,37	3 389,70	5,37 %	3 389,70	#DIV/0!
026 AUTRES EMPLOIS	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	100,00 %	0,00	0,00 %
Total des dépenses d'investissement	41 012,84	3 713,53	56 654,58	4 443,29	69 489,37	7 789,43	11,21 %	3 346,14	75,31 %

Au titre de l'exercice 2025, il a été réalisé 7 789,43 € de dépenses d'investissement. Il s'agit de remboursements de caution pour 1 020,73 €, d'achat de petits équipements de restauration pour 3 339,70 et d'écritures d'ordre pour 3 379,00 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
027 AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES (FCTVA)	0,00	1012,59	0,00	241,50	0,00	0,00			
029 AUTRES RESSOURCES	17 858,43	17 858,43	17 832,10	17 831,68	17 037,00	17 036,94	100,00 %	-794,74	-4,46 %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
028 DETTES FINANCIÈRES	3 000,00	510,58	3 000,00	0,00	3 000,00	573,46	19,12 %	573,46	#DIV/0!
Total des recettes réelles d'investissement	20 858,43	19 381,60	20 832,10	18 073,18	20 037,00	17 610,40	87,89 %	-462,78	-2,56 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00							
001 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	20 154,41	20 154,41	35 822,48	35 822,48	49 452,37	49 452,37			
Total des recettes d'investissement	41 012,84	39 536,01	56 654,58	53 895,66	69 489,37	67 062,77	96,51 %	13 167,11	24,43 %

Elles sont constituées :

- de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 : 49 452,37 €
- des amortissements pour 17 036,94 € en provenance de la section de fonctionnement
- du dépôt de cautions pour 573,46 €

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés dans l'état réalisé des recettes et des dépenses 2025 du budget annexe des résidences autonomie et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M 22
Document de référence	- état réalisé des recettes et des dépenses 2025 – budget annexe des résidences autonomie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	10
Contre	00
Abstention	03

Article 1 - Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2025	0,00

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025	9 820,97
Résultat antérieurement reporté	49 452,37
Résultat de clôture 2025	59 273,34

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 – Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025 sur le budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS

M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance

Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le **12 JUIN 2026**
télétransmis au contrôle de
légalité le : **12 JUIN 2026**

Fait à Joinville-le-Pont le